

1438, 10 septembre.

Quittance de Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour la somme de mille montants d'or accordée par les états du Gévaudan, pour ce qu'il les a protégé des gens d'arme qui séjournait à Ruynes-en-Margeride et Corbières.

- A. Original sur parchemin, signé par le secrétaire du duc, jadis scellé "en cire rouge sur queue de parchemin" (d'après B.). 290 x 80-125 mm. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 20389, n° 76.
- B. Copie moderne sur papier par Gaignières, incomplète. 235 x 375 mm. Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 20388, folio 150.
- a. *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez...*, par Jean-Marie de La Mure,..., 1675, II, Régis de Chantelauze (éd.), Paris, Potier, 1868, p. 177.

Nous Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, confessons avoir eu et receu de Jehan Chaste, receveur ou diocese de Mende de certaines sommes de deniers mises sus et imposees audit diocese(a) et pays de Gevauldan par les gens des troys estas dudit pays ou moys de janvier dernier passé, la somme de mille montants d'or, a nous donnee et octroyee par lesdiz gens des troys estats de Gevauldan pour garder ledit paÿs de dommaige et que les gens d'armes, qui estoient en grant nombre es places de Ruynes¹ et Corbieres², ne logassent en icellui paÿs, dont les avons gardez et preservez, en quoy nous avons beaucoup frayé et despendu, de laquelle somme de mil m. d'or nous nous tenons pour contens et bien payez, et en quittons ledit Jehagit n Chaste et tous autres qu'il appartiendra. Donné soubz nostre seel, le X^e jour du moys de septembre, l'an mil CCCC quaran^(a) trente et huit.

Par monseigneur le duc,
(Signé :) Gon

^(a) *Mot inachevé et souligné par une succession de points.*

Édition : Olivier Mattéoni et Jean-Damien Généro.

Ce document PDF a été compilé en juillet 2024 dans le cadre du programme de recherche public « Actes princiers au royaume de France (XIV^e-XVI^e siècle) », porté par le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris (UMR 8589 CNRS-Université Paris

-
1. Ruynes-en-Margueride, Cantal.
 2. Aujourd'hui dans la commune de Chaliers, Cantal.

1 Panthéon-Sorbonne) sous la direction scientifique d'Olivier Mattéoni, professeur des universités (Paris 1), et dont les partenaires sont le Laboratoire d'Excellence « Histoire et anthropologie des savoirs, des techniques et des croyances » (LabEx hastec), le Centre Jean Mabillon (EA 3634/ École nationale des chartes), le Centre de recherches historiques (UMR 8558/ CNRS-EHESS) et les Archives nationales de France. La transcription et l'appareil critique du présent acte sont mis à disposition sous [Licence Ouverte V 2.0](#).

Pour plus d'information, consultez le site Actes princiers (actesprinciers.huma-num.fr).